

Séance n° 39 du lundi 15 décembre 2025

*L'an deux mil vingt-cinq,
le quinze du mois de décembre à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,
en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Date de la convocation : 6 novembre 2025

Date d'envoi par courrier électronique : 9 décembre 2025

ÉTAIENT PRESENTS (26) : M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Christine OUDET, M. Nicolas GARCIN, Mme Cécile CASTELNAU, Mme Dominique SCHWARTZ, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Patrick PARANT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, Mme Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, *formant la majorité des membres en exercice.*

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (3) ET ÉTAIENT ABSENTS (4) : M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à Mme Christine OUDET), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), M. Lionel BURGER (pouvoir n° 1 à Mme Delphine COMBEBIAS), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Assistait également à cette séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.

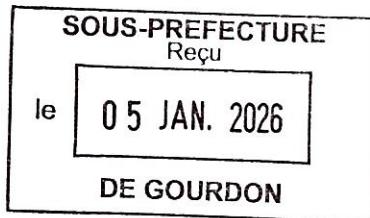
01-10 – Service de l'assainissement – Tarifs 2026 hors taxe

M. Alain DEJEAN propose au conseil municipal de fixer les tarifs du service de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026 tels que détaillés *infra*.

Ces tarifs s'entendent hors taxe :

Tarifs assainissement hors taxe – Proposition 2026

Redevance assainissement	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Abonnement annuel assainissement	33,00 €	33,00 €
Redevance assainissement par mètre cube assaini	1,83 €	1,85 €
Prestations		
1. Travaux de raccordement au réseau	Tarifs 2025	Tarifs 2026
1.01 – Préparation du chantier – Commande, DI, DICT	330,00 €	330,00 €
1.02 – Branchement comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	1100,00 €	1100,00 €
1.03 – Tranchée et fournitures au-delà de 5 mètres linéaires supplémentaires forfait	65,00 €	65,00 €
1.04 – Plus-value par mètre linéaire supplémentaire	33,00 €	33,00 €
1.05 – Si présence de rocher	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
Prestations		
2. Contrôle du raccordement aux réseaux de collecte EU et EP, dans le cadre d'une vente immobilière	Tarifs 2025	Tarifs 2026
2.01 – Visite du technicien et rédaction du rapport	200,00 €	200,00 €
2.02 – Recherches supplémentaires (test à la fumée, passage caméra...)	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
Prestations		
3. Dépotage à la station du Bléou	Tarifs 2025	Tarifs 2026



3.01 – Dépotage de matières de vidange ou assimilées par m ³ dépoté	29,00 €	29,00 €
3.02 – Dépotage de boues de station d'épuration par m ³ dépoté	38,00 €	38,00 €
Prestations	Tarifs 2025	Tarifs 2026
4. Prises d'eau à la station du Bléou		
4.01 – Forfait pour prise d'eau, prix par mètre cube	5,50 €	5,50 €
Taux de contribution du réseau eaux pluviales	Pourcentage 2025	Pourcentage 2026
Pourcentage du taux de contribution calculé sur la base des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement (prestation payée par le budget principal au budget annexe)	10 %	10 %
Frais de réparation de canalisation suite aux dégâts causés par un tiers sur canalisation municipale	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)

Ces tarifs sont valables pour les habitations individuelles. Dans le cas des autres immeubles (lotissements, habitats collectifs, groupement d'habitats, locaux commerciaux, etc...) comportant des sujétions particulières, les prestations sont calculées aux frais réels des travaux exécutés.

Lors de la réalisation des travaux, toute prestation supplémentaire ou non prévue fera l'objet d'un devis complémentaire. Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL : cette augmentation de 0,2 euro est faible ; mais elle s'ajoute aux augmentations successives des années précédentes pour atteindre « un total de + 32 % » depuis 2020 pour une facture type de 120 m³. Donc il ne vote pas pour cette augmentation.

D'autre part **M. COUSTEIL** conteste la répartition du montant des charges de personnel entre budgets, comme par exemple « 25 % à la police municipale ». Il ne conteste pas le principe en lui-même de répartition.

M. le Maire : cette affirmation est totalement erronée et trompeuse pour les administrés : il s'agit uniquement, comme le prévoient les services fiscaux, de répartir ce montant équitablement sur le budget précis de chaque service municipal.

M. Pascal CHARPENTIER conteste ce montant de 1,85 euro « qui ne correspond plus au prix de 1,83 euro qui aurait été maintenu lors du bureau préparatoire de cette séance ».

Plusieurs élus le contredisent : il avait été bien convenu de proposer un nouveau prix de 1,85 euro.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par dix-sept voix *pour* et cinq voix *contre* (Mme Christine OUDET, Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ, M. Pascal CHARPENTIER, M. Patrick PARANT, M. Jean-Pierre COUSTEIL).

* fixe pour 2026 les différents tarifs du service de l'assainissement détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le 19 décembre 2025.

Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

Certifié exécutoire compte tenu :

* de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus :

* de la publication selon visa ci-dessus

Le Maire,

Jean-Marie COURTIN

